



COMPTE RENDU

Réunion CD du Jeudi 24 Avril 2025

Maison des Associations à Epinal

Présents : Yves Lallemand, Lydie Bertrand, Fabienne Floquet, Delphine Nosal, Virginie Vauthier, Daniel Lecoanet, Alexandre Nosal, Johnny Richard.

Absents Excusés : Lucie Lindner, Karine Wenner, Christian Wenner

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h30

Ordre du Jour :

1. Bilan des AGO et AGE du 20 mars dernier
 - Mise à jour des statuts / dépôt en Préfecture
2. Aide aux bénévoles :
 - Prise en compte des frais de déplacement
 - Prise en compte des frais de formation
3. Bilan de la campagne de TIV 2025 – dimanche 09 mars
 - Blocs inspectés
 - Blocs requalifiés
 - Mise en révision de détenteurs
4. Sortie fosse à Dijon avec les élèves du Lycée Mendès-France – mardi 25 mars
5. Activités à venir :
 - Séance de baptêmes
6. Questions diverses / tour de table

1- Bilan des AGO et AGE du 20 mars dernier

Le bilan des AGO et AGE est très satisfaisant.

Un taux de participation de 70 % environ avec la présence de 54 adhérents et 62 procurations soit 116 membres actifs présents ou représentés, ce qui a permis d'atteindre sans difficulté le quorum de 76 représentants 50 % des adhérents.

- **Révision des Statuts**

L'AGE a validé à une très large majorité les nouveaux statuts qui vont remplacer ceux adoptés en 2016.

Conformément à la réglementation, les nouveaux statuts ont été déposés à la préfecture des Vosges. Après validation, la préfecture les a insérés sur la plateforme le Compte Asso. Ils ont remplacé les anciens statuts. La plateforme « Le Compte Asso » regroupe tous les documents officiels du club. Cette plateforme est incontournable pour demander certaines subventions.

2 - Aides aux bénévoles

En accord avec ce qui a été dit pendant l'AGO, l'aide aux bénévoles doit être une priorité du club. Plusieurs mesures sont déjà actives : adhésion à un tarif réduit, frais de formation à prix coûtant pour les enfants et les conjoints des encadrants, déplacement au Salon de la plongée offert, prise en charge des frais de formation jusqu'à l'initiateur.

Le Comité directeur est amené à réfléchir et à se prononcer sur de nouvelles mesures.

- **Prise en compte des frais de déplacement**

Le club compte 30 bénévoles (encadrants et comité directeur).

Pour 2024, Yves a reçu 19 demandes pour la défiscalisation de frais, 15 par des encadrants, 2 par des juges extérieurs qui ont encadré la compétition d'apnée et 2 pour des dons de matériel au club.

Les montants défiscalisés vont de 151 à 2 600.00 €, pour un total de 17 000.00 €

Cette option de défiscalisation, mise en œuvre depuis plusieurs années par le club, a pour principal avantage que cela ne coûte rien financièrement à la structure (pas à l'Etat), mais il a pour principal inconvénient que seules les personnes imposables peuvent bénéficier de ce système.

Le système actuel est donc injuste pour les bénévoles non imposables.

Il est proposé de compléter le dispositif existant en donnant la possibilité à tous les bénévoles du club d'être remboursés des frais kilométriques engagés sans mettre en difficulté les finances du club. Pour atteindre cet objectif et à l'instar de ce qui se fait dans les comités régionaux, le taux kilométriques appliqués par le club devra inciter les bénévoles imposables à avoir recours à la défiscalisation qui restera nettement plus avantageux pour eux.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres du comité directeur présents.

Après discussion, il est proposé de retenir un taux kilométrique unique de 0,20 € /km.

Proposition validée par les 9 membres du comité directeur présents.

Yves rédigera un nouvel article du règlement intérieur qui précisera les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Cet article sera soumis à l'approbation du CD lors de sa prochaine séance.

- **Prise en compte des frais de formation**

Actuellement le club ne prend en charge que les frais des « petites formations » jusqu'à l'initiateur E1 et IE1.

Or, il est vital pour le club que de nouveaux encadrants soient formés. Il faut donc mettre en place des mesures incitatives afin de motiver et d'accompagner d'éventuels volontaires pour ces formations qui sont longues et coûteuses, d'autant qu'elles sont réalisées pour le profit du club.

Les formations visées sont notamment le N4 et le MF1 en plongée et le MEF1 en apnée.

- ⇒ Il est donc soumis au vote du Comité Directeur la prise en charge de tous les frais de formations jusqu'aux MF1 et MEF1. Cette prise en charge sera soumise à certaines conditions et devra être validée au cas par cas par le comité directeur.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents.

Yves rédigera un nouvel article du règlement intérieur qui précisera les modalités de mises en œuvre de cette mesure. Cet article sera soumis à l'approbation du CD lors de sa prochaine séance.

3 – Bilan de la campagne des TIV 2025

- **Blocs inspectés**

Le dimanche 9 mars, les inspecteurs visuels, aidés de quelques membres pour l'aide au démontage et remontage des blocs, se sont réunis le matin à la cafétéria de la piscine afin de procéder à l'inspection de la soixantaine de blocs détenus par le club. Une organisation perfectible mais plutôt conviviale et performante puisque l'ensemble des blocs a pu être vérifié sur la matinée.

- **Blocs requalifiés**

Yves a amené 7 blocs pour requalification à la société Air Pur Industrie à Belfort ainsi que 3 blocs pour grenailage et 2 pour peinture.

Sur le lot, 1 bloc a été recalé et réformé pour défaut de filetage. La société se charge de la destruction du bloc et un certificat de non-conformité a été envoyé au club en recommandé avec AR.

- **Révision de détenteurs**

13 détenteurs ont été amenés chez Lorraine Nautisme pour révision, pour un montant de 747.00 €

4 – Sortie fosse à Dijon

Le mardi 25 mars a eu lieu la sortie annuelle à la fosse de Dijon avec les 18 élèves du Lycée Mendès-France, une approche de la profondeur en toute sécurité. Elle a rencontré un vif succès auprès des jeunes. 2 Moniteurs de Vittel sont venus renforcer l'équipe d'encadrants du club.

Cette sortie qui a un coût élevé (location de la fosse + trajet en bus (pris en charge par le lycée)) est réalisable tant que le club bénéficie de la subvention de l'Agence Nationale du Sport (2 000.00 €).

La finalisation du Niveau 1 des élèves se fera à la Gravière du Fort le mardi 3 juin.

15 étudiants adhérents à l'UNSS participeront également à cette sortie pour faire un baptême de plongée et une randonnée subaquatique. Cette activité entre dans le cadre d'un appel à projet de l'éducation nationale auquel a répondu Dominique Jacobberger professeur à Mendès France. Le CPSE recevra en contrepartie de sa participation la somme de 500.00 €.

Tous les encadrants du club disponibles le 3 juin sont les bienvenus, y compris les E1 et les IE1.

5 – Activités à venir : séance de baptêmes

La deuxième séance de baptêmes avec des élèves de classe préparatoire du lycée Mendès-France qui était prévue pendant la semaine de fermeture supplémentaire pour vidange, a été reprogrammée le mercredi 30 avril.

6 – Questions diverses / tour de table

Alexandre fait un point sur les inscriptions pour le séjour à Madère, il y a 20 inscrits, 17 plongeurs et 3 accompagnants. Les acomptes ont été réglés et les vols sont réservés.

Fabienne indique que 4 apnéistes du club vont participer à la 4^{ème} édition de la compétition d'apnée du Grand Nancy à la piscine de Laneuveville-devant-Nancy, dimanche 27 avril – Fabienne Sandra, Julien et Emilien sont inscrits dans les épreuves de statique, dynamique bi-palmes et sans palmes.

Lydie propose qu'une équipe se forme pour représenter le club le dimanche 29 juin au domaine des lacs de Thaon-les Vosges à la première édition de la grande régate de bateaux en carton organisée par l'ODCVL. Les inscriptions se clôturent le 30 avril, le coût est de 5.00 € par coéquipier. Lydie se charge de diffuser l'information et de former un équipage de navigateurs bricoleurs et motivés.

Yves a reçu le courrier de la Ville d'Epinal lui confirmant le versement de la subvention de 1 950.00 € mais celle-ci ne sera versée qu'en septembre (avril en 2024).

Virginie propose de planifier comme chaque fin de saison un nettoyage de la gravière de Chavelot suivi d'un verre de l'amitié offert par le club, prolongé d'un pique-nique pour ceux qui le souhaitent. La date du dimanche matin 06 juillet est arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi 19 juin à 19 heures 30, salle 06, maison des associations.

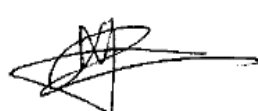
Le Président
Yves Lallemand



La Vice-Présidente
Fabienne Floquet



La Trésorière
Delphine Nosal



La Secrétaire
Virginie Vauthier

